

Direction Départementale
des Territoires de l'ORNE
Service Économie des Territoires
Unité Forêt-Chasse
BP 537
61007 ALENCON cedex



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'ORNE

**DEMANDE D'AUTORISATION
DE REGULATION A TIR
D'ANIMAUX CLASSES
NUISIBLES**

Formulaire 1

CAMPAGNE 2014

Vu le Code de l'Environnement et en particulier les articles L. 427-8, L.427-8-1 et R.427-6, R.427-8, R.427-18, R. 427-21
Vu l'arrêté ministériel du 2 août 2012 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction à tir des animaux classés nuisibles du groupe 2

JE SOUSSIGNE (demandeur) :

NOM : Prénom : tél. mobile: / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /

Adresse :

agissant en qualité de :
Cocher la case correspondante

Détenteur du droit de destruction (**Propriétaire, Fermier**)

Délégué du détenteur du droit de destruction (**remplir la délégation au dos de la feuille**)

surface : ____ Ha ____ a

dont

{Cultures et prairies / ____ / hectares

{Bois et friches / ____ / hectares

{Vergers / ____ / hectares

SOLLICITE L'AUTORISATION

➔ **DE DETRUIRE A TIR uniquement de jour et pour les titulaires d'un permis de chasse validé, dans les conditions suivantes :**

Espèces	Cocher la case correspondante	Période	Lieux de régulation (préciser communes et lieux-dits)	Cultures menacées (préciser la superficie)
Corneille Noire		Du 1 ^{er} mars au 31 juillet 2014 NB : du 10 juin au 31 juillet uniquement pour prévenir les dommages importants aux activités agricoles		
Corbeaux Freux				

Les oiseaux ne peuvent être détruits qu'à poste fixe, matérialisé de main d'homme. Pour le Corbeau Freux, le tir est possible dans l'enceinte de la corbeautière. Le tir dans les nids est interdit.

➔ de M'ADJOINDRE / ____ / tireur(s), titulaire(s) d'un permis de chasser validé pour la campagne en cours dont le nom et l'adresse sont indiqués ci-après (**8 tireurs maximum**) :

NOM	Prénom	Adresse

Certifie sur l'honneur l'exactitude à tous égards des renseignements fournis

FAIT à, leSignature

DELEGATION

Je soussigné (Détenteur du droit de destruction),

Demeurant

Propriétaire, exploitant agricole de / _____ / Ha, sur la (les) commune(s) de

Délègue mon droit de destruction à :

M.

Demeurant :

pour exercer la destruction des nuisibles cités au recto sur les territoires précédemment visés.

A, leSignature

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ORNE	
AUTORISATION PEFECTORALE NOR° - de régulation à tir des espèces d'animaux classés nuisibles dans les lieux et les conditions indiqués au recto	A Alençon, le <i>Pour le Préfet et par délégation</i>

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la DDT au 02.33.32.50.37

COMPTE-RENDU DE DESTRUCTION A TIR D'ANIMAUX NUISIBLES

Ce document doit être retourné **AVANT LE 15 AOÛT 2014** même si le prélèvement est nul à la Direction Départementale des Territoires – Unité Forêt-Chasse – Cité Administrative – BP 537 – 61007 ALENCON cedex
Dans le cas contraire, l'autorisation sera systématiquement refusée lors de la prochaine campagne de destruction.

COMMUNES	Nombre de Corneilles noires prélevées	Nombre de Corbeaux freux prélevés

FAIT à, le

NOM Prénom du bénéficiaire de l'autorisation _____ Signature